



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE  
(SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER)  
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau jaune** dite situation météorologique à surveiller (niveau proche de la vigilance orange) pour les phénomènes suivants :

**AVIS DE VIGILANCE JAUNE (À SURVEILLER)  
ORAGES VIOLENTS**

**Début de l'épisode : mercredi 8 septembre 2021 à 00 h 00**

**Fin prévisible de l'épisode : jeudi 9 septembre 2021 à 00h00**

En milieu de nuit prochaine (nuit de mardi à mercredi), une première salve orageuse va arriver par le sud. Elle concernera dans un premier temps la Vendée puis remontera vers la Loire-Atlantique, l'Ouest du Maine-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine, l'Est du Morbihan et l'Est des Côtes-d'Armor.

Ces orages pourront être localement violents, avec des rafales de vent de 80 km/h, de fortes averses (30 mm possibles en 1h) et des chutes de grêle.

**Il est très fortement conseillé aux maires :**

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
  - A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
  - Ne vous abritez pas sous les arbres ;
  - Evitez les promenades en forêts ;
  - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
  - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- d'informer sans attendre les gestionnaires de campings des conséquences possibles de ces pluies orageuses.
- de faire surveiller les chapiteaux et structures légères.
- de vérifier que les grues sont en positionnement libre.

Fait à Vannes, le 07 septembre 2021 à 17h00

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du SIDPC

**SIGNE**

Stéphane MARREC

### Conséquences possibles :

- Orages susceptibles de provoquer localement quelques dégâts.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### Message transmis aux services suivants :

- |   |                              |                    |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS)                            | - Groupement de Gendarmerie  | - DDSP             |
| - DDTM                                    | - UD DREAL                   | - DD ARS           |
| - DSDEN                                   | - DDPP                       | - DDCS             |
| - Préfecture de zone (COZ)                | - Météo-France               | - DIRO             |
| - Sous-préfecture de Lorient              | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD              |
| - SAMU                                    | - CHBA                       | - CHBS             |
| - Conseil régional de Bretagne            | - Conseil départemental      | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo          | - Lorient Agglomération      | - CROSSA           |
| - RTE                                     | - ENEDIS                     | - GrDF             |
| - Orange                                  | - SNCF                       | - CTRL             |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan            | - EPTB Vilaine     |
| - SAUR                                    | - VEOLIA                     | - CEO              |